

ANIMATEUR.TRICE

CAMP DE JOUR 2023

Entrée en fonction : temps partiel avril à la mi-juin, temps complet ensuite

Camp de jour : 3 juillet au 18 août

Formation rémunérée DAFA coordonnateur et premiers soins



CONDITIONS DE TRAVAIL

- **35 heures** par semaine;
(Possibilité de mettre des heures en banque pour des congés payés)
- Horaire du **lundi au vendredi**;
- Salaire horaire entre **16.78 et 18 \$**
(en fonction du taux de salaire min.)

TRAVAILLER À LA VILLE DE LAVALTRIE COMME ANIMATEUR C'EST

- Vivre et partager l'émerveillement des enfants tout au long de l'été;
- Plus qu'une équipe dynamique, c'est une gang de feu;
- Une expérience de travail enrichissante pour ton avenir;
- Un horaire de semaine, donc être libre les soirs et fins de semaine;
- Développer tes compétences pour ton CV au sein d'une organisation municipale.

Joins-toi à notre équipe!



PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Participer à l'élaboration de la programmation des activités pour son groupe;
- Animer le (les) groupe(s) qui lui est (sont) confié(s);
- Voir à la sécurité des enfants;
- Participer à la planification et à l'encadrement lors d'activités spéciales et de sorties;
- Participer aux rencontres de suivi des animateurs avec le coordonnateur;
- Assurer un suivi auprès des parents;
- Assister aux formations;
- Assumer toutes autres tâches connexes.

EXIGENCES DU POSTE

- Expérience en animation auprès des enfants de 5 à 12 ans;
- Capacité et facilité à travailler en équipe;
- Être responsable, dynamique et créatif;
- Posséder des aptitudes en animation, en planification et en organisation;
- Détenir la formation DAFA ou s'engager à suivre la formation;
- Être disponible à effectuer certaines tâches connexes;
- Être étudiant et être âgé de 16 ans et plus (16 ans avant le 1er juin de l'année en cours).

POSE TA CANDIDATURE MAINTENANT!

Les personnes intéressées doivent déposer leur candidature, en **format PDF**, à l'attention de Mme Karine Brousseau, directrice des ressources humaines, à emplois@ville.lavaltrie.qc.ca au plus tard le **5 mars 2023**.